

## SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

### Séance du 20 décembre 2024

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 13/12/2024

Présents : 20

Dont Présents non votants : 0

Représentés : 2

Votants: 22

Pour: 22

Contre: 0

Abstentions: 0

*L'an deux mille vingt-quatre et le vingt décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS*

**Présents :** Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Daniel BARTHES, Christian BIES, Francis BOUTES, Laurent BRUNET, Josian CABROL, Catherine COMBES, Mariette COMBES, Elisabeth DAUZAT, Béatrice FALCOU, Daniel GALTIER, Marie-Line GÉRONIMO, Martine GIL, Pierre MATHIEU, Pierre POLARD, Marie-Pierre PONS, Séverine SAUR, Béatrice TÉROL, Didier VORDY

**Représentés:** Kléber MESQUIDA par Marie-Pierre PONS, Julian GUIRAUD par Christian BIES

**Présents non votants :**

**Excusés:** Thierry CAZALS, Jean-Luc FALIP, Yves FRAISSE, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Audrey IMBERT, Jean-Louis LAFABRIE, Marie LORENTE, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Jacques SOULIGNAC, Philippe VIDAL

**Absents:**

**Objet: Participation statutaire auprès du Conseil départemental de l'Hérault - 2025**

Le Conseil départemental, membre du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles, va voter la contribution statutaire lors de la session du budget primitif.

Le montant de cette participation, tel qu'inscrit au budget primitif du Syndicat Mixte de Pays, s'élève à 368 824 €.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à solliciter auprès du Département le règlement de cette contribution et de m'autoriser à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité autorise le Président à solliciter auprès du Département le règlement de cette contribution et l'autorise à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président,  
Jean ARCAS

